

MODALITÉS D'INSCRIPTION ET DE PAIEMENT

Les frais d'inscription doivent être acquittés avant le colloque. Ils incluent les conférences, la documentation, les repas et les pauses-café ainsi que le cocktail de fin d'après-midi. Un reçu officiel est émis par l'IMAQ.

Inscrivez-vous par courrier ou télécopie au moins 10 jours avant la tenue du colloque. Les frais d'inscription doivent être acquittés en entier au moment de l'inscription. Les modes de paiement sont par chèque ou mandat poste à l'ordre de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec.

Faites parvenir votre paiement à l'adresse suivante :

IMAQ
a/s Lucie Bolduc
C.P. 874, succ. B
Montréal (Québec) H3B 3K5

Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec :

Lucie Bolduc
Téléphone : 514 282 3327
Télécopieur : 514 282 2214
Courriel : info@imaq.org

CONDITIONS D'ANNULATION

Les frais sont remboursables (moins 50\$ des frais d'administration) si l'annulation est reçue par écrit sept(7) jours avant la tenue du colloque.

Nom : _____

Adresse : _____

Ville : _____

Code postal : _____

Téléphone : _____

Télécopieur : _____

Courriel : _____

Un événement

incontournable!

Ce colloque a pour objectif

de fournir aux médiateurs, conciliateurs et spécialistes de la gestion de conflits, des outils permettant d'améliorer ou de faciliter leur pratique, ainsi que de proposer une réflexion sur les enjeux inhérents au rôle qu'ils exercent au sein de leurs organisations respectives.

L'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ), en collaboration avec la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke, organise le premier colloque s'adressant aux médiateurs, conciliateurs et autres professionnels du règlement des différends oeuvrant au sein de tribunaux administratifs et d'organismes publics offrant des services de médiation ou de conciliation en matière de relation de travail.

L'IMAQ, est un organisme à but non lucratif dont la mission est de faire connaître et de promouvoir les méthodes non judiciaires de règlement de conflits.

Remerciements à nos commanditaires



LIEU

Hôtel Sandman
999, rue de Serigny
Longueuil (Québec)
J4K 2T1
Téléphone : 450 670 3030
Télécopieur : 450 670 5928

Pour réserver une chambre appelez le 450 670 3030 ou sans frais 1 800 493 7303 ou consultez www.sandmanhotels.com/fr/hotel/quebec/montreal

FRAIS

Membres de l'IMAQ : 125\$
Non-membres de l'IMAQ : 150\$

1^{er} Colloque

LES DÉFIS DU MÉDIATEUR INSTITUTIONNEL

Le
20 mars
2009

Hôtel Sandman

Organisé par



Place à l'entente

en collaboration avec

LA FACULTÉ DE DROIT de



Hôtel Sandman
999, rue de Serigny, Longueuil
450 670 3030

Veuillez découper et nous retourner avec votre paiement.



9H00 OUVERTURE ET PRÉSENTATION

Me Thierry Bériault, président du comité organisateur du colloque "Les défis du médiateur institutionnel"

Me Jean Marois, président de l'Institut de médiation et d'arbitrage du Québec (IMAQ)

Me Jean-François Roberge, directeur des programmes en prévention et règlement des différends à la faculté de droit de l'Université de Sherbrooke

La première partie de la journée offrira des outils de travail pour les praticiens et sera constituée de présentations offertes par des professionnels chevronnés en la matière. Plusieurs conférences vous sont proposées simultanément :

9H30 À 10H30 CONFÉRENCES

Monsieur Jean Poitras, professeur aux Hautes Études Commerciales de Montréal

Thème : L'influence de la présence de juristes sur le processus de médiation

OU

Me Serge Roy, directeur du Service de résolution des conflits au Tribunal de la dotation de la fonction publique

Thème : Les rencontres de pré-médiation et les autres étapes préliminaires aux discussions

PAUSE CAFÉ ☕

10H45 À 11H45 CONFÉRENCES

Me Christian Létourneau, Fraser, Milner, Casgrain

Thème : La transaction comme outil de règlement des différends

OU

Monsieur Jean-Marc Gauthier, agent de formation à la tâche, Commission des normes du travail

Thème : Le bon moment pour mettre fin à la médiation

OU

Monsieur Pascal Mutombo, médiateur à la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse **accompagné de Me Andréa Morrison**, directrice de Dialogue global inc.

Thème : Les facteurs interculturels de la médiation

12H00 À 13H15 DÎNER ET ALLOCUTION

Honorable Hélène de Kovachich, présidente et juge administratif en chef du tribunal administratif du Québec

La deuxième partie de la journée permettra de développer des pistes de réflexion sur des sujets d'actualité et offrira aux participants l'opportunité d'échanger entre eux sur leur pratique.

Animés par des invités de prestige, nous vous proposons les ateliers suivants :

13H30 À 14H15 PANEL D'EXPERTS EN SIMULTANÉ

Me Guy Baron, directeur général du Service fédéral de médiation et de conciliation **et conférencier à venir**

Thème : Les critères d'efficacité d'un service de médiation institutionnelle

OU

Me Andrée St-Georges, présidente de la Commission des relations du travail

Me André Sasseville, médiateur et associé de l'étude Langlois Kronström Desjardins

Thème : La conciliation entre le rôle de médiateur interne et les obligations qui découlent de ses autres responsabilités institutionnelles

OU

Madame Louise Lalonde, professeure agrégée au programme de maîtrise en prévention et règlement des différends de l'Université de Sherbrooke **et conférencier à venir**

Thème : La conciliation devant les tribunaux et organismes administratifs, un potentiel d'humanisation de la justice ou plus encore

PAUSE CAFÉ ☕

14H30 À 16H00

Ateliers de discussion en groupe restreint de participants relativement aux pistes de réflexion

16H15 À 16H45

Plénière : Exposé des pistes de réflexion et clôture du colloque

17H00 COCKTAIL

CHOIX DE CONFÉRENCES

Afin de prévoir l'espace nécessaire pour tenir les conférences et les ateliers, les participants font leur choix en cochant l'une des conférences suivantes :

DE 9H30 À 10H 30

L'influence de la présence de juristes sur le processus de médiation

OU

Les rencontres de pré-médiation et les autres étapes préliminaires aux discussions

DE 10H45 À 11H45

La transaction comme outil de règlement des différends

OU

Le bon moment pour mettre fin à une médiation

OU

Les facteurs interculturels de la médiation

DE 13H30 À 14H15

Les critères d'efficacité d'un service de médiation institutionnelle

OU

La conciliation entre le rôle de médiateur interne et les obligations qui découlent de ses autres responsabilités institutionnelles

OU

La conciliation devant les tribunaux et organismes administratifs, un potentiel d'humanisation de la justice ou plus encore

DÎNER

Les participants doivent indiquer s'ils prennent le dîner.

oui non



Suite au verso➔